

## Résolution sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

**CONSIDERANT** que la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO reconnaît le rapport indissociable entre la culture et le développement durable;

**PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/68/223 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît explicitement que la culture est un moteur et un facilitateur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;

**PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/69/230 (2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui engage tous les acteurs intéressés à prendre dûment en considération la culture dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*

**INVITE** les assemblées parlementaires de la Francophonie à reconnaître le caractère indissociable de la culture et du développement durable dans leurs politiques de développement;

**ENCOURAGE** l'UNESCO à prendre une part plus active dans les dernières négociations internationales entourant le Programme de développement post-2015 en vue d'intégrer pleinement la culture en tant que principe fondamental des politiques de développement;

**DEMANDE** aux gouvernements francophones d'exiger que des cibles et des indicateurs concernant la culture soient intégrés aux objectifs du programme de développement post-2015, afin qu'un réel suivi de sa mise en œuvre soit effectué.